



Commune de CHELLES
Département de l'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L 121-10 du Codes des Communes)

Le Conseil Municipal de la Commune de CHELLES se réunira en séance ordinaire,

Le vendredi 13 décembre à 18h45 à la Mairie de CHELLES, la présence du publique sera limitée au nombre de 9.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal du 04 octobre 2024 ;
- Rapport d'activités SE60 2023 ;
- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- Demande de subvention démolition toiture église ;
- Travaux concernant les fresques de l'église
- Convention avec l'entente « Oise-Aisne »
- Questions diverses

Le conseil se réunit à huis clos à la demande de Monsieur le Maire,

- Délibération recrutement

Chelles,
Le 03/12/2024.

Le Maire,

Christian DEBLOIS.

